



BROCHURE D'INFORMATIONS

A L'ATTENTION DES ÉLÈVES ET DE LEURS PARENTS



ES Echallens – Trois-Sapins
Année scolaire 26-27

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
DIRECTION ET ADMINISTRATION	3
HORAIRE DES COURS	4
CALENDRIER ANNUEL	4
CADRE LEGAL	6
RELATION ENTRE L'ECOLE ET LA FAMILLE	7
ABSENCES, EXCUSES ET DEMANDE DE CONGE	8
SANTE, MALADIE ET ACCIDENT	9
BATIMENTS ET MATERIEL	10
AIDES APPORTEES AUX ELEVES	11
ENSEIGNANTS ET FONCTIONS PARTICULIERES	12
PERSONNES RESSOURCES	19
ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES	22
ACTIVITES HORS BATIMENT	23
BIBLIOTHEQUE	23
SERVICES PARASCOLAIRES	24
COURS SUPPLEMENTAIRES	24
CONSEILS	25
RESPONSABILITES PARTICULIERES	25
REGLEMENT INTERNE	26
PLAN DU SITE	31
NOTES	32

AVANT-PROPOS

Mesdames, Messieurs, Chers parents, Chers élèves,

La présente brochure vise à regrouper en un endroit de nombreuses informations sur l'établissement et sur les différents partenaires avec lesquels nous collaborons étroitement.

Notre école accueille environ 860 élèves de 9S à 11S et RAC1, provenant de 14 communes de l'Association intercommunale de la région d'Echallens (ASIRE), répartis dans 45 classes et encadrés par plus de 150 professionnels engagés. Le site des Trois-Sapins est constitué de 7 bâtiments scolaires, comprenant un réfectoire, une bibliothèque, 3 salles omnisports, une piscine et une aula.

Convaincus que l'apprentissage s'épanouit dans un cadre structurant et bienveillant, nous nous attachons à offrir un environnement où exigence et accompagnement se conjuguent au service de la réussite de chacun. Nous cultivons un esprit d'ouverture et de collaboration, favorisant le respect et la confiance mutuels, afin que chaque élève trouve sa place et puisse développer pleinement son potentiel.

En vous souhaitant une agréable lecture, ainsi qu'une excellente année scolaire, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, Chers parents, Chers élèves, mes cordiales salutations.

Sylvain Amaudruz, directeur

DIRECTION ET ADMINISTRATION

Contact

Etablissement secondaire d'Echallens – Trois-Sapins
Ch. du Collège 6
1040 Echallens

021 / 557 18 88
es.echallens@vd.ch
www.echallens3sapins.ch

Direction

Directeur M. Sylvain AMAUDRUZ

Doyen-ne-s	M. Jean-François GOTTOFREY	Doyen administratif
	M. Romain B. FROQUET	Doyen 9S et RAC1
	M. Jérôme BEAUFILS	Doyen 10S
	M. Dimitri MARGUERAT	Doyen 11S
	Mme Alexia GROBET	Doyenne de la pédagogie spécialisée et classe SP

Secrétariat

Secrétaires Mme Isabelle JATON
Mme Delia PAILLARD
Mme Marion PITTET GROSSET

Apprenti M. Gui DOS SANTOS CURTO

Horaires	lundi au vendredi :	réception	7h30 - 12h / 12h45 - 16h
		téléphone	7h30 - 10h30 / 12h45 - 16h30

pendant les vacances scolaires, prière de se fier au répondeur téléphonique

HORAIRE DES COURS

L'école est obligatoire, les élèves sont tenus d'en suivre régulièrement l'enseignement. Ils vont à l'école du lundi au vendredi et ont congé le mercredi après-midi.

La journée compte au maximum 10 périodes de cours obligatoires. L'horaire de base est concentré principalement sur les périodes P1-P4 et P7-P10. La période P10 est utilisée occasionnellement.

La pause de midi s'effectue en période P5 et/ou P6, à laquelle s'ajoutent 20 minutes. Cependant, il se peut que des appuis ou des cours facultatifs aient lieu pendant ces moments.

Les élèves entrent dans les bâtiments 5 minutes avant le début des cours du matin et de l'après-midi.

Heures	Périodes
8h15 – 9h	P1
Changements 5'	
9h05 – 9h50	P2
9h50 – 10h05	Récréation
Retour en classe 5'	
10h10 – 10h55	P3
Changements 5'	
11h – 11h45	P4
Changements 5'	
11h50 – 12h35	P5
12h35 – 12h55	Pause de midi
12h55 – 13h40	P6
Changements 5'	
13h45 – 14h30	P7
Changements 5'	
14h35 – 15h20	P8
15h20 – 15h27	Récréation
Retour en classe 3'	
15h30 – 16h15	P9
Changements 5'	
16h20 – 17h05	P10

CALENDRIER ANNUEL

Les parents sont priés de se conformer aux dates indiquées ci-dessous et de ne pas demander de congé précédant ou prolongeant les vacances scolaires.

2026

LU 17 août	Rentrée scolaire, selon circulaire de rentrée
JE 20 août	Sorties de cohésion des élèves de 9S et RAC1
VE 21 août	Marche de la volée 9S
LU 21 septembre	Congé du Jeûne fédéral
MA 22 au VE 25 septembre	Mini-camps des élèves de 10S
LU 28 septembre	Séances d'information aux parents des élèves de 11S

JE 1 ^{er} octobre	Séances d'information aux parents des élèves de 10S
MA 6 octobre	Séances d'information aux parents des élèves de 9S et RAC1
ME 7 octobre	Speed recruiting pour les élèves de 11S et RAC1, sur inscription
VE 9 octobre	Début des vacances d'automne, dès la fin des cours
LU 26 octobre	Reprise des cours
ME 11 novembre	Journée pédagogique, élèves mis en congé
JE 12 novembre	Journée oser tous les métiers pour les élèves de 9S
MA 17 au VE 20 novembre	Salon des métiers et de la formation pour les élèves de 10S
ME 18 novembre	Séance de présentation des filières post-obligatoires aux parents et élèves de 11S et RAC1
VE 18 décembre	Fin du premier semestre pour les élèves de 11S et RAC1
ME 23 décembre	Début des vacances d'hiver, dès la fin des cours

2027

LU 11 janvier	Reprise des cours
ME 13 janvier	Fin du premier semestre pour les élèves de 9S et 10S
LU 18 janvier	Rocade des cours du deuxième semestre
LU 25 janvier	Changements de niveaux/classes pour les élèves de 11S et RAC1
LU 25 au VE 29 janvier	Camps de ski des élèves de 9S
LU 1 ^{er} février	Changements de niveaux/classes pour les élèves de 9S et 10S
VE 5 février	Début des relâches de février, dès la fin des cours
LU 15 février	Reprise des cours
JE 18 février	Souper raclette pour les élèves de 10VG
LU 22 au JE 25 mars	Semaine spéciale pour les élèves de 9S, 10S, 11S et RAC1
JE 25 mars	Début des vacances de Pâques, dès la fin des cours
LU 12 avril	Reprise des cours
LU 19 au VE 23 avril	Echanges linguistiques des élèves de 10S, sur inscription
ME 5 mai	Congé accordé par le Conseil d'établissement
JE 6 et VE 7 mai	Congé de l'Ascension
LU 10 au VE 14 mai	Voyages d'études des élèves de 11S Stages obligatoires pour les élèves de 10VG
LU 17 mai	Congé de la Pentecôte
VE 4 juin	Fin du deuxième semestre pour les élèves de 11S et RAC1
LU 7 juin	Début des examens de certificat pour les élèves de 11S et RAC1
ME 9 juin	Fin du deuxième semestre pour les élèves de 9S et 10S
LU 21 juin	Fin des examens de certificat pour les élèves de 11S et RAC1
ME 23 au JE 1 ^{er} juillet	Stages facultatifs pour les élèves de 11S et RAC1
LU 28 au JE 1 ^{er} juillet	Courses et activités sportives les élèves de 9S et 10S

CADRE LEGAL

La loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et son règlement d'application (RLEO) sont entrés en vigueur le 1^{er} août 2013. L'école obligatoire se compose désormais de neuf années de degré primaire 1P à 8P et de trois années de degré secondaire 9S à 11S.

		Rac1 et Rac2 classes de rattrapage		degré secondaire I
14-15 ans	11S	troisième cycle voie générale	troisième cycle voie prégymnasiale	
13-14 ans	10S			
12-13 ans	9S			
11-12 ans	8P	deuxième cycle primaire		degré primaire
10-11 ans	7P			
9-10 ans	6P			
8-9 ans	5P			
7-8 ans	4P	premier cycle primaire (dont l'école enfantine)		
6-7 ans	3P			
5-6 ans	2P			
4-5 ans	1P			

Structure de l'école obligatoire vaudoise

Le plan d'études romand (PER)

Le PER définit les contenus d'apprentissage de la scolarité obligatoire pour la Suisse romande. Il décrit ce que les élèves doivent apprendre durant les onze années de scolarité (disponible à l'adresse suivante : www.plandetudes.ch/per).

Le cadre général de l'évaluation (CGE)

Le travail de l'élève est évalué en relation avec les objectifs du PER. Tous les détails sur les modalités d'évaluation (nombre de tests assimilés/significatifs, critères et seuils de promotion, réorientations, ...) se trouvent dans le CGE (disponible à l'adresse suivante : www.vd.ch > Formation > Enseignement obligatoire et pédagogie spécialisée > Cadre général de l'évaluation).

RELATION ENTRE L'ECOLE ET LA FAMILLE

Entretiens

Les parents et les enseignants se rencontrent ou organisent un entretien téléphonique chaque fois que l'une des parties en exprime le besoin. Les enseignants, et en particulier le maître de classe, sont les interlocuteurs privilégiés pour toute question relative au parcours scolaire ou au développement de l'élève.

Si vous ou votre enfant rencontrez une difficulté avec un enseignant ou avec un autre élève, nous vous invitons à prendre contact, en premier lieu, avec l'enseignant concerné ou le maître de classe, afin de rechercher ensemble une solution. En cas d'insuccès de la démarche, vous pouvez vous adresser à la Direction. Dans un premier temps, vous serez reçu par le doyen responsable de votre enfant. Si la situation le nécessite ou si le problème persiste, une rencontre sera organisée avec le directeur.

La Direction peut également convoquer les parents, les enseignants et, au besoin, l'élève, afin de traiter toute question relevant de son parcours scolaire ou de son développement. Lorsque la situation est complexe, un réseau réunissant les partenaires concernés peut être constitué afin de définir des pistes de résolution adaptées.

Soirées de parents

Les soirées de parents ont pour but de présenter le fonctionnement général de l'établissement et de passer un moment en compagnie des enseignants, dans la salle de classe de leur(s) enfant(s). Elles ont lieu aux dates précisées dans le calendrier annuel (cf. ci-dessus), un courrier informera les parents de leur organisation.

Autres occasions

Spectacles de classes, expositions, portes ouvertes et promotions sont autant de possibilités pour les parents de mieux comprendre la vie de l'école et pour les enseignants de rencontrer les parents de leurs élèves.

Agenda de l'élève

L'agenda accompagne l'élève lors de chaque cours, il doit être tenu proprement et sans erreur de copie. Les parents le signent chaque semaine et prennent connaissance des notes, des appréciations et/ou des commentaires inscrits. En cas de perte ou de déprédation, il sera remplacé aux frais des parents.

Documents officiels

Les parents sont priés de signer les documents officiels et de les remettre à l'enseignant.

Mise à jour des données personnelles

Tout changement d'adresse et/ou de responsable légal de l'élève, de numéro de téléphone privé et/ou professionnel ou tout autre changement doit être signalé sans retard au secrétariat, afin que le courrier parvienne à son destinataire et qu'en cas d'accident ou de maladie, les parents puissent être avertis sans délai.

Le départ d'un élève est signalé par écrit à la Direction de l'établissement.

Duplicata

En cas de perte d'un document officiel (attestation de scolarité, certificat ou attestation de fin d'études, résultat scolaires), un duplicata peut être demandé au secrétariat selon le tarif suivant :

- document datant de moins de 5 ans : CHF 25.-,
- document datant de 5 ans à moins de 10 ans : CHF 50.-,
- document datant de plus de 10 ans : CHF 75.-.

ABSENCES, EXCUSES ET DEMANDE DE CONGE

Absences des élèves

En cas d'absence (maladie, blessure ou autre) de l'enfant, les parents doivent l'annoncer au secrétariat par téléphone au 021 / 557 18 88 ou par courriel à l'adresse es.echallens@vd.ch. Cette annonce doit se faire le matin dès 7h30 et l'après-midi dès 12h45, mais dans tous les cas avant le début des cours. Elle servira de justificatif d'absence, le secrétariat s'occupera ensuite de diffuser l'information auprès des enseignants.

Si l'absence se prolonge au-delà d'une semaine ou en cas d'absences répétées, un certificat médical est indispensable.

A chaque absence non justifiée, les parents transmettent le plus rapidement possible au secrétariat un justificatif d'absence au moyen du formulaire (disponible à la fin de l'agenda) ou par courriel à l'adresse es.echallens@vd.ch. Si l'absence n'est toujours pas justifiée une semaine après le retour de l'enfant en classe, elle sera sanctionnée par la Direction (arrêts, suspension, dénonciation au Préfet).

Arrivées tardives

Nous attendons des élèves qu'ils respectent strictement l'horaire de l'établissement. Les arrivées tardives perturbent le travail de l'ensemble de la classe, les élèves et les parents prendront donc toutes les dispositions nécessaires pour être ponctuels. En cas de récurrence, elles seront sanctionnées par la Direction (arrêts, suspension, dénonciation au Préfet).

Un retard de vingt minutes et plus sera assimilé à une période d'absence et nécessitera donc un mot d'excuse rédigé par l'un des parents de l'enfant.

Demandes de congé

Toutes les absences prévisibles (rendez-vous chez le médecin ou le dentiste, ...) ou toutes les demandes de congé motivés sont à remplir via le justificatif officiel d'absence (qui se trouve à la fin de l'agenda) à déposer au secrétariat ou annoncer par courriel à l'adresse es.echallens@vd.ch, sauf cas d'urgence ou situation imprévisible, au moins deux semaines à l'avance (hors vacances scolaires).

Si les parents sont séparés et ont l'autorité parentale conjointe, les deux signatures sont nécessaires pour les demandes de congé.

Pour un congé joker, les parents font l'annonce par écrit au moyen du formulaire prévu à cette effet (disponible à la fin de l'agenda) à transmettre au secrétariat ou par courriel à l'adresse es.echallens@vd.ch au moins deux jours à l'avance (hors vacances scolaires).

Le congé joker est automatiquement validé, pour autant qu'il respecte les conditions suivantes :

- il est possible d'annoncer au maximum six demi-journées de congé joker par année scolaire,
- il est possible de prendre au maximum deux demi-journées de congé joker à la fois, même si elles sont séparées par un week-end, des vacances, un jour férié ou un congé collectif,
- les congés joker ne sont pas possibles :
 - o le premier jour d'école de l'année scolaire,
 - o lors des sorties pédagogiques, courses d'école, camps, ...,
 - o les jours des épreuves cantonales de référence, les jours de l'examen de certificat,
 - o les jours qui précèdent ou qui suivent immédiatement un congé motivé individuel accordé, même s'ils sont séparés par un week-end, des vacances, un jour férié ou un congé collectif,
- il n'est pas possible de prendre un congé joker si l'élève a déjà eu l'équivalent de deux semaines de congé (motivé + joker) durant l'année scolaire,
- l'annulation d'un congé joker doit avoir lieu au moins deux jours à l'avance, sinon il est considéré comme utilisé.

Mise en congé des élèves en cas de formation des enseignants

Les enseignants participent à des formations qui peuvent avoir lieu pendant les heures de classe. Ils sont en principe remplacés, mais, exceptionnellement, les élèves peuvent être mis en congé. L'information est alors notée dans les agendas des élèves ou une lettre est adressée par la Direction aux parents.

En cas de mise en congé, une permanence scolaire peut être mise en place pour prendre en charge les enfants sans solution de garde.

Participation aux cours d'Éducation physique en cas de dispense médicale

Les élèves au bénéfice d'une dispense médicale pour le sport sont tenus d'être présents aux cours d'Éducation physique, même lorsqu'ils ne peuvent pas pratiquer, tant pendant les journées de cours qu'en début ou en fin de journée.

Leur présence permet notamment de rester informés du déroulement de la séance, de contribuer à de petites tâches d'organisation lorsque cela est possible, ou d'avancer dans leurs travaux scolaires, sous la responsabilité de leur enseignant.

Aménagement horaire Sports-Arts-Etudes

Les élèves exerçant une activité artistique ou sportive importante peuvent bénéficier d'un aménagement horaire Sports-Arts-Etudes (congés ponctuels, périodes d'allègement).

Les critères sportifs et les formulaires à remplir sont disponibles sur le site internet de l'établissement (disponible à l'adresse suivante : <https://www.echallens3sapins.ch> > Vie scolaire > Renseignements divers).

Les demandes d'aménagement horaire doivent être transmises à la Direction en début d'année scolaire.

SANTE, MALADIE ET ACCIDENT

Santé des élèves

Nous vous remercions de bien vouloir transmettre toutes informations concernant la santé de vos enfants au maître de classe, à l'infirmière ou au secrétariat. Les maladies transmissibles (angine à streptocoque, scarlatine, rougeole, oreillons, ...) ainsi que les pédiculoses (poux) doivent faire l'objet d'une information à l'infirmière scolaire.

Accident ou maladie

Si un enfant est victime d'un accident durant le temps scolaire, des soins de premiers secours lui sont apportés jusqu'à l'arrivée de l'un de ses parents, qui prend ensuite le relais (retour à la maison, soins, médecin, centre d'urgence, ...). En cas de nécessité, une ambulance peut être appelée. L'accident doit être signalé à la Direction et à l'assurance de l'élève, les frais étant à la charge de cette dernière.

Nous vous remercions de ne pas envoyer votre enfant à l'école ou en camp si vous constatez une quelconque maladie avant son départ (par exemple : fièvre, état grippal, troubles digestifs, ...).

Cellule de crise

En cas d'incident critique, une cellule de crise est prévue et peut être activée dans un délai très court. L'activation de cette cellule a pour but d'organiser, de gérer et de s'occuper des personnes directement ou indirectement touchées par cet incident critique.

BATIMENTS ET MATERIEL

Périmètre scolaire

Le périmètre scolaire définit l'espace dans lequel les élèves sont placés sous la responsabilité de l'établissement durant le temps scolaire. Ce périmètre est présenté aux élèves en début d'année par le maître de classe. À l'intérieur de cet espace, le règlement interne fixe les règles de vie et précise le comportement attendu de chacun.

Accès dans les bâtiments scolaires

Les bâtiments sont ouverts du lundi au vendredi de 8h à 17h.

Les élèves peuvent entrer dans les bâtiments 5 minutes avant le début des cours du matin et de l'après-midi. Ils sont tenus d'être ponctuels dans le cadre de toutes les activités.

Pendant la pause de midi, les élèves peuvent rester au réfectoire, en salle d'étude pour travailler, à la bibliothèque ou dehors. Ils ne sont donc pas autorisés à se trouver dans les corridors à ce moment-là, exception faite aux élèves se rendant à des cours ou à des d'appuis.

Il est interdit à toute personne, y compris aux parents, de s'introduire dans les bâtiments de l'école ou dans ses dépendances pour retirer sans autorisation un enfant de la classe ou interrompre l'enseignant dans l'exercice de ses fonctions.

Respect des lieux scolaires

Les élèves sont tenus de respecter la propreté de l'ensemble du site scolaire, tant à l'intérieur des bâtiments que dans les espaces extérieurs. Ils utilisent les poubelles et les espaces de tri mis à leur disposition et veillent à ne laisser aucun déchet.

Les véhicules à deux roues sont interdits dans les bâtiments. Les planches à roulettes sont portées, les trottinettes sont pliées et portées dès l'entrée dans le périmètre scolaire. Durant les journées de cours, l'utilisation des véhicules à deux roues et engins à roulettes est interdite dans la cour de 8h à 17h.

Matériel

Le matériel est fourni par l'école, les cahiers/brochures porteront la mention du nom de l'élève et de la classe. L'élève en prend soin, les livres sont rendus en fin d'année en bon état.

Il n'y a plus d'obligation de recouvrir les livres, brochures et cahiers, cependant tout matériel perdu, rendu en mauvais état ou contenant des inscriptions sera remplacé à neuf au frais des parents. Les élèves qui recevraient un manuel en mauvais état au moment de la distribution en début d'année le signalent immédiatement au maître de classe pour éviter des contestations ultérieures.

Les élèves sont priés de ranger leur table et de laisser leur classe en ordre, tout particulièrement en fin de chaque journée de cours.

Ascenseur

Si, pour des raisons médicales (accident, handicap, ...), un élève doit utiliser les ascenseurs, il peut demander l'autorisation à un enseignant.

Casiers des élèves

En début d'année scolaire, un casier à code (bâtiments 1 et 4) ou à cadenas (bâtiments 1, 2 et 3) est attribué à chaque élève pour lui permettre de ranger ses affaires personnelles. Pour les casiers à cadenas, chaque élève apporte un cadenas personnel à clé.

Au terme de l'année scolaire, chaque casier est vidé de son contenu et nettoyé par son utilisateur.

Vol et dégâts

Seul le détenteur de l'objet peut l'assurer contre le vol. Aucune assurance ne peut être conclue par l'école. Les élèves sont donc responsables de leurs affaires, en classe, dans leur casier et dans les vestiaires. Pour éviter tout vol, les élèves sont priés de ne pas apporter des objets de valeur à l'école.

L'école ne peut pas être rendue responsable pour des vols ou des dégâts commis à l'intérieur des bâtiments ou occasionnés aux vélos, trottinettes ou autres véhicules garés sur les espaces autorisés autour des bâtiments scolaires.

Effets personnels

Les objets trouvés peuvent être récupérés dans le hall du bâtiment 1, dans le meuble prévu à cet effet. Les objets de valeur, quant à eux, sont déposés dans une vitrine située à proximité. Ils sont remis aux élèves sur demande auprès du secrétariat.

Objets connectés

Les téléphones portables ou tout autre objet électronique doivent être éteints et non visibles durant tout le temps scolaire sur l'ensemble du périmètre scolaire. En cas de non-respect de la règle, l'appareil est confisqué et déposé au secrétariat à l'attention des parents, qui peuvent venir le chercher dès le jour ouvrable suivant.

Ces objets sont, exceptionnellement, autorisés dans le périmètre scolaire durant la pause de midi, à l'extérieur des bâtiments, ou sur autorisation spéciale d'un enseignant durant un cours (activité pédagogique), pour autant que leur utilisation n'entrave pas le bon déroulement des cours ayant lieu au même moment.

Tenue vestimentaire

Les élèves ont une tenue vestimentaire décente et adaptée au contexte scolaire. Elle doit notamment être dépourvue de slogans ou de dessins irrespectueux. Sauf exception, ils ôtent leur couvre-chef (casquette, bonnet, capuchon, ...) à l'intérieur des bâtiments scolaires.

Pour des questions d'hygiène et de propreté, les habits utilisés lors des cours d'éducation physique (training, survêtements) ne sont pas autorisés pendant les autres cours.

AIDES APPORTEES AUX ELEVES

Appuis de branche

L'établissement offre des cours d'appui (français, mathématiques, allemand, anglais, approche du monde professionnel) aux élèves qui rencontrent des difficultés ou qui ont besoin d'une aide ponctuelle concernant un sujet précis.

Des informations plus détaillées de ces appuis, ainsi que les modalités d'inscription seront distribuées aux élèves en début d'année scolaire.

Espace ressource

Une équipe d'enseignants gère l'espace ressource, endroit destiné aux élèves ayant de lourdes difficultés scolaires et troubles des apprentissages. Les élèves peuvent être sortis de leur classe -sur demande de leur maître de classe et en accord avec la Direction- pour travailler individuellement ou en petit groupe, afin de consolider certains apprentissages.

Les enseignants spécialisés évaluent, en collaboration avec les enseignants et les parents, la nécessité de mettre en place des programmes personnalisés. Ils peuvent également intervenir en classe en appui à l'enseignant.

Cours intensif de français (CIF) pour les élèves allophones

Selon les besoins, un enseignant donnant des cours intensifs de français peut intervenir dans ou hors de la classe sur temps d'école. Dès leur admission à l'école, les élèves allophones bénéficient, selon leurs besoins, de mesures visant l'acquisition des bases linguistiques et culturelles utiles à leurs apprentissages scolaires et à leur intégration sociale.

Cours intensif d'allemand (CIA) ou d'anglais (CIAng)

Des cours intensifs d'allemand ou d'anglais sont organisés pour les élèves qui n'ont jamais suivi de tels cours dans leur cursus scolaire.

Médiation d'apprentissage

Une équipe d'enseignants accompagne les élèves dont les difficultés d'ordre conatif (manque de motivation, de persévérance) ont été reconnus par leurs enseignants et/ou les membres du réseau santé. Un module d'aide personnalisée peut être proposé aux élèves qui en font la demande à leur maître de classe, avec l'accord de la Direction. Des stratégies spécifiques leur seront proposées.

ENSEIGNANTS ET FONCTIONS PARTICULIERES

Les enseignants reçoivent sur rendez-vous. Ils sont également joignables via leur courriel.

ANDREY Sylvain	AND	sylvain.andrey@edu-vd.ch
ARCHIMI Kimberly Meghan	ARC	kimberley.archimi@edu-vd.ch
AUBERT Axel	AUB	axel.aubert@edu-vd.ch
BAUR Aline	BAU	aline.baur@edu-vd.ch
BEAUFILS Jérôme	BEJ	jerome.beaufils@vd.ch
BÉBOUX Gaëtan	BEB	gaetan.beboux@edu-vd.ch
BERSIER Sabrina	BER	sabrina.bersier@edu-vd.ch
BESSON Marc	BEM	marc.besson@edu-vd.ch
BOGICEVIC Katarina	BOG	katarina.jagodic@edu-vd.ch
BOLLETTA Jessica	BOL	jessica.bolletta@edu-vd.ch
BOSER Matthieu	BOS	matthieu.boser@edu-vd.ch
BOUCHETEIL Olivier	BOU	oliver.boucheteil@edu-vd.ch
BOVAY Aude	BOV	aude.bovay@edu-vd.ch

BRABIS LAUPER Pauline	BRA	pauline.brabislauper@edu-vd.ch
BRUNET Anne-Claude	BRU	anneclaude.brunet@edu-vd.ch
BUGNON Oussama	BUG	oussama.bugnon@edu-vd.ch
BURNAND Coralie	BUR	coralie.burnand@edu-vd.ch
CASTELLA Lauriane	CAS	lauriane.castella@edu-vd.ch
CHERUBINI Roxane	CHE	roxane.cherubini@edu-vd.ch
CHEVALLEY Vincent	CHV	vincent.chevalley@edu-vd.ch
CLÉMENT David	CLE	david.clement@edu-vd.ch
CLÉMENT Gaëlle	CLG	gaelle.clement@edu-vd.ch
COSTANZA Alexandra	COS	alexandra.costanza@edu-vd.ch
COTTENS Charlotte	COT	charlotte.cottens@edu-vd.ch
CROSET Alexandre	CRO	alexandre.croset@edu-vd.ch
DAMONE Jeanne	DAM	jeanne.damone@edu-vd.ch
DE RABANO CHABAUD Marie-José	DER	mariejose.derabanochabaud@edu-vd.ch
DESARZENS Yan	DES	yan.desarzens@edu-vd.ch
DESCHENAUX Aurélien	DEX	aurelien.deschenaux@edu-vd.ch
DESPONT Anthony	DEN	anthony.despont@edu-vd.ch
DÉTRAZ Rick	DET	rick.detraz@edu-vd.ch
DIKOSAVIC Jelena	DIK	jelena.dikosavic@edu-vd.ch
DU BOIS D'AISCHE Yves	DUB	yves.duboisdaische@edu-vd.ch
EMERY Marco	EME	marco.emery@edu-vd.ch
FERRARI Nina	FER	nina.ferrari@edu-vd.ch
FILISSETTI Gilles	FIL	gilles.filisetti@edu-vd.ch
FORESTIER Nathalie	FOR	nathalie.forestier1@edu-vd.ch
FRASCOIA Diane Laure	FRA	diane.frascoia@edu-vd.ch
FREYMOND Jenny	FRE	jenny.freymond@edu-vd.ch

FROQUET Romain B.	FRO	romain.froquet@vd.ch
GIANNINI Sandro	GIA	sandro.giannini@edu-vd.ch
GILLER Jérôme	GIL	jerome.giller@edu-vd.ch
GOTTOFREY Jean-François	GOT	jean-francois.gottofrey@vd.ch
GOTTRAUX GARCIA VILARCHAO Sidonie	GOS	sidonie.gottraux-garcia@edu-vd.ch
GROBET Alexia	GRO	alexia.grobet@vd.ch
GÜRR Silvie	GUR	silvie.guerr@edu-vd.ch
HELPER Tania	HEL	tania.helfer@edu-vd.ch
HENRY Clémentine	HEN	clementine.henry@edu-vd.ch
HOSSEINIAN Sayeh	HOS	sayeh.hosseinian@edu-vd.ch
IVANOVA PAILLARD Galia	IVA	galia.ivanovapaillard@edu-vd.ch
IVANOVIC Suzana	IVC	suzana.ivanovic@edu-vd.ch
JENNY Judith	JEN	judith.jenny@edu-vd.ch
JÜFER Loïse	GIO	loise.giovannoni@edu-vd.ch
JURIENS Sandy	JUR	sandy.juriens@edu-vd.ch
KARMOUS Rachid	KAR	rachid.karmous@edu-vd.ch
KILLIAS Armelle	KIL	armelle.decouz@edu-vd.ch
KOLB Vincent	KOL	vincent.kolb@edu-vd.ch
LENOIR Melissa	LEN	melissa.lenoir@edu-vd.ch
LO RUSSO Rosanna	LOR	rosanna.lorusso@edu-vd.ch
MAMMOLI Mattia	MAM	mattia.mammoli@edu-vd.ch
MANZ Chloé	MAN	chloe.manz@edu-vd.ch
MARENDAZ Aude	MAA	aude.marendaz@edu-vd.ch
MARGUERAT Dimitri	MAD	dimitri.marguerat@vd.ch
MARQUES FERREIRA PINTO DA FONTE Beatriz	MAR	beatriz.marques-ferreira@edu-vd.ch
MERMOUD Alexandre	MER	alexandre.mermoud@edu-vd.ch

METTRAUX Vincent	MET	vincent.mettraux@edu-vd.ch
MICHOUD Emmylou	MIC	emmylou.michoud@edu-vd.ch
MORAËL Mathieu	MOA	mathieu.morael@edu-vd.ch
MOSQUERON Françoise	MOS	francoise.mosqueron@edu-vd.ch
MOTTAZ Marie-Paule	MOM	mariepaule.mottaz@edu-vd.ch
MOTTAZ Valentin	MOT	valentin.mottaz@edu-vd.ch
MOUQUIN Marc	MOU	marc.mouquin@edu-vd.ch
NOTH André	NOT	andre.noth@edu-vd.ch
NYFFELER Valérie	NYF	valerie.nyffeler@edu-vd.ch
OBIDIAGHA Géraldine	OBI	geraldine.obodiagha@edu-vd.ch
ODORICI Karine	ODO	karine.odorici@edu-vd.ch
PATANÉ Leandra	PAT	leandra.patane@edu-vd.ch
PASCHE Arnaud	PAS	arnaud.gander1@edu-vd.ch
PASCHE Laetitia	PAL	laetitia.pasche@edu-vd.ch
PELLOUX Marc	PEL	marc.pelloux@edu-vd.ch
PEREZ Kilian	PER	kilian.perez@edu-vd.ch
PERREN Estelle	PEE	estelle.perren@edu-vd.ch
PERRIARD Solène	PES	solene.perriard@edu-vd.ch
POCHON Antoine	POC	antoine.pochon@edu-vd.ch
POTOLICCHIO Ilaria	POT	ilaria.potolicchio@edu-vd.ch
REGINELLI Alessandra	REG	alessandra.reginelli@edu-vd.ch
RESIN Sandrine	RES	sandrine.resin@edu-vd.ch
RINSOZ Sandrine	RIN	sandrine.rinsoz@edu-vd.ch
RODAK Jérôme	ROD	jerome.rodak@edu-vd.ch
ROMANENS Laetitia	ROL	laeticia.camille.romanens@edu-vd.ch
ROMANO Katia	ROM	katia.romano@edu-vd.ch

ROUGE Catherine	RGE	catherine.rouge@edu-vd.ch
ROUSSET Dolorès	ROU	maria.rousset@edu-vd.ch
SASSI Kamel	SAS	kamel.sassi@edu-vd.ch
SCHLOSSER Isaline	SCI	isaline.schlosser@edu-vd.ch
SELMONMUSAJ Jetlir	SEL	jetlir.selmonmusaj@edu-vd.ch
SOLA Emmanuelle	SOL	emmanuelle.sola@edu-vd.ch
SOOKNAH Shanon	SOO	shanon.sooknah@edu-vd.ch
STADLER Céline	STC	celine.stadler@edu-vd.ch
STADLER Esther	STA	esther.stadler@edu-vd.ch
STANGLMEIER LEHMANN Kathrin	STK	kathrin.stanglmeier@edu-vd.ch
STÜRNER Beatrix	BEN	beatrix.bender@edu-vd.ch
SULLIVAN Elvina	SUL	elvina.sullivan@edu-vd.ch
TICON Axel	TIC	axel.ticon@edu-vd.ch
TOLO Seho Ronel	TOL	sehoronel.tolo@edu-vd.ch
TRAMAUX Aina	TRA	aina.tramaux@edu-vd.ch
TRUJANOVIC Teodora	TRU	teodora.trujanovic@edu-vd.ch
TULOUP Antoine	TUL	antoine.tuloup@edu-vd.ch
TYE Robert	TYE	robert.tye@edu-vd.ch
VACCARO NOÉ	VAC	noe.vaccaro@edu-vd.ch
WINCKLER Jonas	WIN	jonas.winckler@edu-vd.ch
ZALI Mélodie	ZAL	melodie.zali@edu-vd.ch
ZORZENÓN Carolina	ZOR	carolina.zorzenon@edu-vd.ch

Les maîtres de classe sont responsables du suivi de leurs élèves, de l'administration et de la vie de leur groupe d'élèves. Ils assurent notamment la coordination entre les enseignants, ainsi que l'information aux parents.

Classe	Maître de classe	Salle	Doyen responsable
9VG/1	Mme Aude BOVAY	434	M. Romain B. FROQUET
9VG/2	Mme Nathalie FORESTIER	436	M. Romain B. FROQUET

9VG/3	Mme Judith JENNY	437	M. Romain B. FROQUET
9VG/4	M. Axel TICON	128	M. Romain B. FROQUET
9VG/5	M. Kilian PEREZ	129	M. Romain B. FROQUET
9VG/6	Mme Teodora TRUJANOVIC	130	M. Romain B. FROQUET
9VG/7	M. Mattia MAMMOLI	402	M. Romain B. FROQUET
9VG/8	M. André NOTH	401	M. Romain B. FROQUET
9VP/1	Mme Alessandra REGINELLI	213	M. Romain B. FROQUET
9VP/2	M. Yves DU BOIS D'AISCHE	432	M. Romain B. FROQUET
9VP/3	M. Gaétan BEBOUX	427	M. Romain B. FROQUET
9VP/4	Mme Roxane CHERUBINI	430	M. Romain B. FROQUET
9VP/5	M. Olivier BOUCHETEIL	218	M. Romain B. FROQUET
9VP/6	Mme Nina FERRARI	413	M. Romain B. FROQUET
10VG/1	Mmes Katarina BOGICEVIC et Alexia GROBET	302	M. Jérôme BEAUFILS
10VG/2	Mme Laetitia ROMANENS	301	M. Jérôme BEAUFILS
10VG/3	Mme Estelle PERREN	311	M. Jérôme BEAUFILS
10VG/4	M. Valentin MOTTAZ	410	M. Jérôme BEAUFILS
10VG/5	M. Vincent METTRAUX	412	M. Jérôme BEAUFILS
10VG/6	M. Arnaud PASCHE	418	M. Jérôme BEAUFILS
10VG/7	M. Mathieu MORAËL	222	M. Jérôme BEAUFILS
10VG/8	M. Alexandre MERMOUD	223	M. Jérôme BEAUFILS
10VP/1	Mme Diane FRASCOIA	428	M. Jérôme BEAUFILS
10VP/2	Mme Sandrine RESIN	316	M. Jérôme BEAUFILS
10VP/3	Mme Lauriane CASTELLA	214	M. Jérôme BEAUFILS
10VP/4	Mme Céline STADLER	424	M. Jérôme BEAUFILS
10VP/5	M. Anthony DESPONT	310	M. Jérôme BEAUFILS
10VP/6	M. Antoine POCHON	317	M. Jérôme BEAUFILS
11VG/1	M. Gilles FILISETTI	210	M. Dimitri MARGUERAT
11VG/2	M. Vincent CHEVALLEY	211	M. Dimitri MARGUERAT
11VG/3	M. Marc PELLOUX	212	M. Dimitri MARGUERAT
11VG/4	Mme Sayeh HOSSEINIAN	420	M. Dimitri MARGUERAT
11VG/5	M. Axel AUBERT	422	M. Dimitri MARGUERAT
11VG/6	Mme Jessica BOLLETTA	423	M. Dimitri MARGUERAT
11VG/7	Mme Laetitia PASCHE	312	M. Dimitri MARGUERAT
11VG/8	Mme Emmylou MICHOU	313	M. Dimitri MARGUERAT
11VP/1	M. Alexandre CROSET	431	M. Dimitri MARGUERAT

11VP/2	Mme Elvina SULLIVAN	417	M. Dimitri MARGUERAT
11VP/3	Mme Charlotte COTTENS	406	M. Dimitri MARGUERAT
11VP/4	Mme Tania HELFER	414	M. Dimitri MARGUERAT
11VP/5	M. Marc BESSON	405	M. Dimitri MARGUERAT
11VP/6	M. Romain B. FROQUET	433	M. Dimitri MARGUERAT
RAC1/1	Mme Esther STADLER	230	M. Romain B. FROQUET
RAC1/2	Mme Beatrix STURNER	231	M. Romain B. FROQUET
9-11VG/SP	Mme Sandy JURIENS	132	Mme Alexia GROBET

Les chefs de file (ou maîtres répondants lorsque la file est constituée de peu d’enseignants) sont des enseignants chargés de responsabilités importantes au niveau de la coordination de l’enseignement.

Domaine	Discipline	Chef de file
Langues	Allemand	Mme Laurianne CASTELLA
	Anglais	Mme Esther STADLER
	Français	Mme Aude BOVAY
Mathématiques et sciences de la vie	Mathématiques	Mme Sayeh HOSSEINIAN
	Sciences de la nature	M. Mathieu MORAËL
Sciences humaines et sociales	Géographie – Citoyenneté	M. Gaétan BEBOUX
	Histoire – Éthique et cultures religieuses	Mme Charlotte COTTENS
Arts	Arts visuels	M. Vincent KOLB
	Activités créatrices sur textile	Mme Alexia GROBET
	Musique	M. Antoine TULOUP
	Travaux manuels	Mme Gaëlle CLEMENT
Corps et mouvement	Éducation nutritionnelle	M. Matthieu BOSER
	Éducation physique	M. Valentin MOTTAZ
Options	Italien	M. Mattia MAMMOLI
	Économie et droit	Mme Rosanna LO RUSSO
	Informatique	Mme Géraldine OBIDIAGHA
	Latin – Grec	M. Marc MOUQUIN
	Mathématiques et physique	Mme Alessandra REGINELLI

D’autres enseignants sont chargés de responsabilités importantes permettant de faire fonctionner l’établissement.

Fonction	Responsable
Coach professionnel	Mme Anne-Claude BRUNET
Coordinateurs du conseil des délégués	M. Axel TICON
Groupe analyse de pratiques	Mme Katia ROMANO

Médiatrice culturelle	Mme Laetitia ROMANENS
Référent de l’approche du monde professionnel	M. Marc PELLOUX
Personnes ressources en éducation numérique	M. Axel AUBERT
	M. Yan DESARZENS
	M. Kilian PEREZ
Référent durabilité	M. Romain B. FROQUET
Répondante des séjours linguistiques	Mme Nina FERARRI
Responsable du matériel et les laboratoires de science	M. Mathieu MORAËL
Responsables du projet LIFT	M. Anthony DESPONT
	M. Dimitri MARGUERAT
	M. Marc PELLOUX
Responsable du matériel sportif	M. Anthony DESPONT
Responsable de l’organisation des camps 9S/10S	M. Gilles FILISETTI
Responsable des après-midis sportifs	M. Valentin MOTTAZ
Responsable du sport scolaire facultatif	Mme Catherine ROUGE

PERSONNES RESSOURCES

Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS)

Ce service est composé d'une équipe de professionnels, qui travaillent ensemble pour promouvoir la santé. Ils sont à l'écoute des élèves et de leur famille, peuvent être appelés à collaborer étroitement pour trouver des solutions dans des moments difficiles, et sont soumis au secret de fonction.

Infirmières

Les infirmières scolaires proposent un accompagnement professionnel pour toute question en lien avec le bien-être. Spécialisées en santé communautaire, elles offrent des prestations durables de promotion de la santé et de prévention dans le respect de la confidentialité et des choix des enfants et des adolescents dans une visée inclusive. Le service de santé est un lieu d'accueil pour les adolescents et leur famille.

Offre de prestations :

- soins personnalisés, écoute et soutien,
- évaluation, orientation et collaboration avec les partenaires et les réseaux de soins,
- accompagnement dans des situations individuelles, diverses et imprévisibles (complexités psychosociales et familiales, urgences, incidents critiques) et dans des expériences de santé spécifiques (maladies chroniques, en situation de handicap),
- participation à la mise en place de projets de promotion de la santé avec les professionnels de l'école (équipe PSPS),
- mise en œuvre de la vaccination scolaire par délégation du médecin cantonal,
- information sur les prestations infirmières à l'ensemble de la communauté scolaire.

Contact : Mme Patricia BORNET-JAUNIN 079 / 159 07 02
Mme Véronique KISSLING 079 / 159 07 08
servicesante.es.echallens@avasad.ch

Médecin et dentiste scolaire

La médecin scolaire joue un rôle de médecin-conseil pour toutes les questions de santé et les actions de prévention au sein de l'école. Elle procède aux contrôles de santé éventuels et aux rattrapages de vaccination selon les directives de la loi sanitaire vaudoise.

Contact : Mme Anaïs MIALON joignable via les infirmières scolaires

Pendant toute la scolarité obligatoire, les élèves bénéficient chaque année d'un dépistage dentaire. Les parents sont informés du résultat du dépistage. Si des soins sont nécessaires, ils doivent être effectués par des médecins dentistes privés, aux frais des parents.

Contact : Mme Judith SCHMID AKKOU 076 / 817 13 30

Médiation

La médiation a pour objectif de contribuer à faire de l'établissement scolaire un lieu où les élèves se sentent en sécurité, où l'on consolide le lien d'appartenance et pour répondre aux situations d'exclusion, de marginalisation et de solitude, ainsi qu'aux problèmes de violence.

Les médiateurs scolaires sont des enseignants ayant suivi une formation complémentaire. Ils sont à disposition des élèves pour les écouter, partager et les aider à trouver les solutions adéquates à leurs préoccupations scolaires, familiales ou personnelles.

Contact : Mmes Gaëlle CLÉMENT, Emmylou MICHOU, Estelle PERREN, Laeticia ROMANENS et M. Antoine POCHON

Méthode de la préoccupation partagée

Comme dans d'autres établissements scolaires, il peut arriver que certains élèves soient parfois confrontés à des situations de harcèlement-intimidation répétées venant de camarades.

Afin de pouvoir répondre efficacement et rapidement à ces phénomènes de groupes, une équipe de professionnels de l'école s'est formée à la « Méthode de la préoccupation partagée » (MPP). Davantage d'informations se trouvent sur le site de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire qui déploie le dispositif cantonal (<https://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/prestations/harcelement-intimidation-et-violences-entre-eleves/>).

Ainsi, lorsqu'un ou des élèves se plaignent d'être importunés régulièrement, l'équipe de professionnels rencontre, une ou plusieurs fois, des élèves proches de la situation, dans une démarche bienveillante et non-blâmante. Ces entretiens se poursuivent jusqu'à la résolution de la situation, ne débouchent pas sur une sanction et n'ont pas de conséquence sur le cursus des élèves. Dans certains cas et si cela s'avère nécessaire, d'autres mesures peuvent être prises.

Pour des raisons d'efficacité et de réactivité, les entretiens ne sont annoncés ni aux élèves ni aux parents. L'objectif est en effet de réagir rapidement pour faire cesser une dynamique de groupe négative.

Contact : Mme Emmylou MICHOU

Délégué PSPS

A l'écoute des élèves et des enseignants, le délégué PSPS est un enseignant formé pour organiser et coordonner, sur demande ou de leur propre initiative, des projets de réflexion, de promotion et de prévention sur des thèmes relatifs à la santé.

Contact : M. Antoine POCHON

Psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire (PPLS)

Ce service se compose de spécialistes, qui apportent en milieu scolaire une aide au développement de l'enfant ou de l'adolescent. A la demande des parents, et souvent en collaboration avec l'enseignant ou de tout autre professionnel interne ou externe à l'école, les psychologues, psychomotriciens et logopédistes proposent des bilans ou évaluations diagnostiques, des suivis individuels ou en groupe de l'enfant/adolescent, ainsi que des entretiens avec la famille. Pour toute nouvelle demande de consultation, les parents de l'élève sont priés d'appeler le secrétariat PPLS.

Contact : PPLS Broye Gros-de-Vaud 021 / 557 95 59
Secrétariat Méline pplsbroye@merine.ch

Psychologues

Les psychologues apportent une aide spécifique en cas de difficultés affectives, relationnelles, d'apprentissage, de comportement et d'adaptation dans le milieu scolaire ou familial.

Contact : Mme Gwendolyn THYS 021 / 557 18 66 gwendolyn.thys@vd.ch
Mme Leetha GENDROZ 021 / 557 18 66 leetha.gendroz@vd.ch

Psychomotricienne

La psychomotricienne apporte une aide spécifique lorsque les difficultés touchent le corps, en particulier la motricité fine ou globale, l'agitation motrice, la représentation spatio-temporelle et le schéma corporel.

Contact : Mme Alexia HUNZIKER alexia.hunziker@vd.ch

Logopédistes

Les logopédistes apportent une aide spécifique en cas de troubles du langage oral (production, compréhension) ou écrit (lecture, orthographe) ainsi que de troubles de la communication.

Contact : Mme Marion CRETENAND marion.crettenand@vd.ch
M. Fabrice GUILLAUME fabrice.guillaume@vd.ch

Pôle éducatif en milieu scolaire (PEMS)

Ce service est constitué d'éducateurs sociaux, qui travaillent dans la même région scolaire sous la responsabilité de la Fondation Cherpillod.

A la demande de l'un des membres de la Direction, la mission de l'éducateur en milieu scolaire est d'accompagner un élève qui rencontre des difficultés d'ordre affectif, relationnel, social ou familial, l'empêchant d'évoluer positivement dans son parcours scolaire.

Le but est de favoriser le bien-être, la sécurité et la réussite scolaire des élèves en leur offrant un soutien dans le cadre scolaire et/ou familial et en s'adaptant aux besoins spécifiques de chaque situation.

Contact : Mme Christelle ROD joignable via la Direction

Orientation scolaire et professionnelle (OSP)

Ce service est constitué de conseillers en orientation, qui accompagnent et conseillent les élèves dans la construction d'un projet professionnel. Lors de séances d'information en classe, ils sensibilisent les élèves à la problématique du choix scolaire et/ou professionnel et renseignent sur les différentes voies de formation et les modalités d'accès.

L'essentiel de leur activité s'exerce par le biais d'entretiens personnels avec les élèves, avec ou sans passation de tests, leurs parents et les enseignants. Ils peuvent mettre sur pied des ateliers à l'intention de certaines catégories d'élèves. Ils suivent ainsi les élèves en collaboration avec les maîtres de classe, s'assurant avec le soutien du Guichet régional de la Transition 1 que, dans la mesure du possible, une

solution soit élaborée pour chaque élève en fin de scolarité. Ils proposent, au besoin, à certains élèves une inscription en mesure de Transition 1 qui peut, le cas échéant, être anticipée.

Contact :	Secrétariat	021 / 557 18 68
	M. Pierrick MERCIER	pierrick.mercier@vd.ch
	Mme Noémi VUILLEUMIER	noemi.vuilleumier@vd.ch

Logistique et entretien

Conciergerie

Ce service est constitué de concierges, qui s'occupent de l'entretien des bâtiments scolaires. Ils supervisent les équipes de nettoyage et, de par leur présence dans la cour et dans les bâtiments scolaires, ils contribuent aussi à accueillir les élèves et à veiller à leur bon comportement.

Contact :	M. Alain BORGOGNON	021 / 886 06 63
	M. Jérôme VUAGNIAUX	021 / 886 06 63
	M. Raphaël VUILLENS	021 / 886 06 63

Economat

Ce service est constitué d'une dépositaire, qui s'occupe de la gestion du matériel scolaire. Elle traite les commandes, les transmet à la direction des achats et de la logistique (DAL), s'occupe de la réception et de la distribution du matériel aux enseignants et aux élèves.

Chaque livre prêté par l'école doit être bien soigné (sous peine d'un remboursement) et comporter les coordonnées de son utilisateur (prénom, nom, classe).

Contact :	Mme Joëlle BLANCHET	021 / 557 18 81
		joelle.blanchet@vd.ch avec mention « Echallens »

ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES

Activités culturelles

Des activités culturelles intra ou extra-muros sont proposées aux élèves tout au long de l'année scolaire. Elles sont élaborées par les enseignants eux-mêmes ou la commission culturelle de l'établissement (groupe d'enseignants qui se réunissent plusieurs fois par année afin de proposer, mettre sur pied ou accompagner différents projets culturels).

Il est dans notre objectif que chaque classe bénéficie d'au moins une activité culturelle par année. Le but est de parvenir, en fin de scolarité, à avoir sensibilisé les élèves à divers domaines culturels, tels que celui du théâtre, des musées, du cinéma/documentaire.

Nous souhaitons favoriser des liens pour explorer une culture de proximité, de permettre des découvertes de lieux d'expositions, des spectacles d'arts vivants. Nous invitons nos élèves à saisir la culture comme un outil qui les amène à développer leur sens critique de notre société, leur citoyenneté et leur sensibilité. Aussi, souhaitons-nous, par ces activités, favoriser leur autonomie face au monde culturel. L'essentiel premier n'est pas de faire saisir les sens profonds de l'œuvre à l'enfant, mais bien plutôt de l'accompagner dans des expériences artistiques.

Activités sportives

Les activités sportives occupent une place importante dans l'emploi du temps des élèves, tant elles sont bénéfiques pour la *santé*, le *bien-être*, ainsi que la *cohésion* d'une classe, d'un groupe ou encore de l'établissement.

L'éducation physique, comprenant la *gymnastique* et la *natation*, est placée à la grille horaire des élèves à raison de 3 périodes hebdomadaires en 9S-10S-11S et 2 périodes en RAC1. Les élèves sont évalués au moyen d'évaluations cantonales (minimum 1/semestre) et d'évaluations d'établissement (minimum 2/semestre).

En lien avec l'enseignement de l'éducation physique, les élèves participent, sur base volontaire, à des tournois interclasses, qui leur permettent de se qualifier, parfois, pour des journées cantonales d'éducation physique.

L'établissement participe également régulièrement à d'autres journées cantonales et se qualifie chaque année pour la journée suisse du sport scolaire.

En outre, la semaine juste avant les vacances de Noël voit se dérouler, sur 3 jours différents, des tournois pour chaque volée, qui permettent à la classe vainqueur d'affronter une équipe d'enseignants dans la discipline de leur choix.

Comme indiqué dans la loi sur l'éducation physique et le sport (LEPS), l'établissement organise des après-midis sportifs pour chaque volée afin de leur permettre de pratiquer des sports réputés peu scolaires, comme le grand trampoline ou le tir à l'arc, ou encore de découvrir notre région à VTT ou sur les skis de fond.

L'apprentissage de la vie en communauté et la cohésion de la classe étant des éléments cruciaux, les 9S partent en camp de glisse (ski & snowboard) en hiver. En 10S, c'est la cohésion d'établissement qui est au premier plan et des mini-camps de 4 jours, sportifs, artistiques ou culturels, sont organisés durant l'automne.

A la fin de chaque année scolaire, lors de l'ultime semaine, les 9S participent à des joutes athlétiques et les 10S à un triathlon (500 m de natation, 11 km de VTT et 3 km de course à pied), événement qui marque, toujours positivement, les esprits.

ACTIVITES HORS BATIMENT

Les élèves peuvent bénéficier d'activités hors des bâtiments de l'école en cours d'année : visite d'une exposition, participation à un spectacle ou à un concert, promenade dans la nature, sortie à ski ou en raquettes, course d'école, camps, voyage d'études, ... dont l'organisation varie selon les circonstances.

Ces activités sont organisées par l'établissement ont un caractère obligatoire. De cette obligation découle que seuls les frais économisés par la famille en l'absence de leur enfant leur seront facturés, soit essentiellement les frais de repas.

Durant l'activité, la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), son Règlement d'application (RLEO), ainsi que le Règlement interne de l'établissement s'appliquent, complétés si nécessaire par des dispositions spécifiques. Une circulaire avec les informations nécessaires est distribuée avant la sortie.

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque scolaire l'établissement accueille les élèves, le corps enseignant et le personnel administratif de l'école dans un lieu agréable et chaleureux.

Elle a pour mission de promouvoir l'accès à l'information et à la culture à toutes et tous. Pour y parvenir, elle met gratuitement à disposition de son public de nombreux documents (romans, bandes dessinées, documentaires, mangas, ...), mais aussi des jeux, un piano et des ordinateurs pour les recherches documentaires et le travail scolaire.

Vous en apprendrez davantage sur l'offre documentaire, en consultant le catalogue à l'adresse suivante : www.echallens3sapins.renouvaud.ch.

Horaires :	lundi, mardi, jeudi, vendredi mercredi	8h05 – 11h45 / 12h15 – 16h15 8h05 – 11h45
Contact :	Bibliothèque Mme Nadia BRANDT-DIT-GRIEURIN Mme Tiffany THUILLARD	021 / 557 18 62 nadia.brandt-dit-grieurin@edu-vd.ch tiffany.thuillard@edu-vd.ch

SERVICES PARASCOLAIRES

L'Association intercommunale de la région d'Echallens (ASIRE) a pour but de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés primaires et secondaires 1, des enfants domiciliés sur le territoire des 25 communes associées.

L'ASIRE s'occupe notamment du réfectoire scolaire, des transports scolaires et des devoirs surveillés.

Contact :	ASIRE Route d'Echallens 1141 Poliez-Pittet	021 / 544 27 62 www.asire.ch direction@asire.ch
-----------	--	---

Réfectoire scolaire

Les enfants sont encadrés par du personnel compétent durant la pause de midi, dès le jour de la rentrée. A l'exception du mercredi, ils ont la possibilité de manger un repas équilibré ou d'apporter leur propre pique-nique. Des micro-ondes sont mis à leur disposition.

Transports scolaires

Les élèves n'utilisent les transports publics qu'avec un titre de transport valable.

Les élèves habitant à l'extérieur d'Echallens utilisent les bus scolaires et cars postaux selon l'horaire officiel affiché dans les villages ou sur internet <https://www.postauto.ch/fr/horaire>. Sur le site des Trois-Sapins, leur prise en charge se situe sur le parking est (côté Poliez-le-Grand).

En raison de la proximité de la gare, les élèves qui empruntent le LEB ne transbordent pas dans les bus scolaires et cars postaux.

Devoirs surveillés

Des devoirs surveillés sont proposés durant la pause de midi. Leur ouverture dépend du nombre d'inscriptions.

COURS SUPPLEMENTAIRES

Cours facultatifs

Des cours facultatifs ont lieu en dehors des périodes d'enseignement : durant la pause de midi, entre 11h50 et 13h40, ou à la fin des cours, dès 16h20. Les horaires de ces cours sont fixés en début d'année scolaire. En cas de cours réguliers au même moment, ceux-ci sont prioritaires sur les cours facultatifs.

Une circulaire avec les informations nécessaires est distribuée en début d'année scolaire.

Sport scolaire facultatif

Chaque année, l'établissement propose un programme de sports scolaires facultatifs. L'objectif est de faire découvrir de nouvelles disciplines sportives et d'encourager la pratique régulière d'une activité physique.

Une circulaire avec les informations nécessaires est distribuée en début d'année scolaire.

CONSEILS

Conseil des délégués

Le Conseil des délégués a un rôle consultatif. Il a pour but de faire participer les élèves plus activement à la vie de l'école et de développer un sentiment communautaire :

- en discutant de sujets présentés par les élèves, la Conférence des maîtres ou la Direction,
- en proposant des solutions aux problèmes pouvant survenir dans l'établissement,
- en suggérant la mise en place d'activités ou de changements.

En début d'année scolaire, chaque classe élit son délégué et un remplaçant.

Contact : M. Axel TICON

Conseil d'établissement

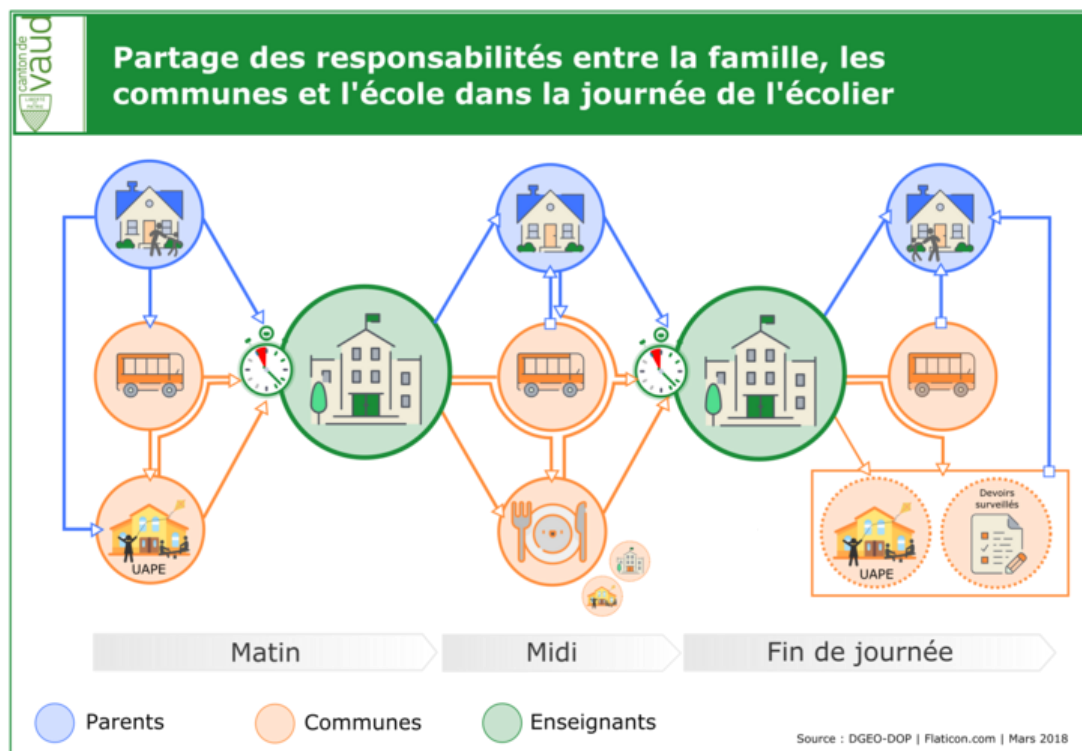
Le Conseil d'établissement concourt à l'insertion des établissements scolaires dans la vie locale. Il permet l'échange d'informations et de propositions entre les établissements et les autorités locales, la population et les parents d'élèves.

Le Conseil d'établissement est composé de 24 membres issus à parts égales de parents d'élèves, de représentants des autorités communales, des communautés sportives locales et des professionnels actifs au sein des établissements.

Contact : cet@asire.ch

RESPONSABILITES PARTICULIERES

Le schéma ci-dessous présente le partage des responsabilités entre la famille, les communes et l'école dans la journée de l'écolier. Il résulte de l'analyse des bases légales et de la jurisprudence tant cantonale que fédérale et montre la répartition des responsabilités, dans les grandes lignes.



La responsabilité des parents s'arrête au moment où leur enfant est pris en charge par un tiers, qu'il s'agisse du transport scolaire, de l'accueil dans une structure parascolaire ou de l'école.

La responsabilité des communes recouvre les temps de transports scolaires, organisés par leurs soins, ainsi que le temps consacré aux devoirs surveillés et tout le domaine parascolaire tel que défini par la loi sur l'accueil de jour (LAJE).

La responsabilité de l'école est engagée cinq minutes avant le début des cours et s'arrête à la fin des cours, le matin et l'après-midi. Elle comprend également le temps inhérent aux cours facultatifs et aux activités scolaires collectives hors bâtiment scolaire.

REGLEMENT INTERNE

1. Préambule

Le présent règlement est établi à l'attention des collaborateurs de l'établissement, des élèves et de leurs parents afin de préciser leurs devoirs et leurs droits. Il vise à assurer aux acteurs de l'école des conditions de travail favorables tant pour l'apprentissage, que pour l'enseignement et l'encadrement des élèves. Il vise aussi à établir entre tous les meilleures relations possibles, basées sur le respect tant des personnes que des locaux et du matériel mis à leur disposition, ainsi que sur une compréhension réciproque.

Pour la simplification de la lecture, la désignation des fonctions et des titres s'applique indifféremment aux genres. De plus, sont considérés comme parents les personnes qui détiennent l'autorité parentale, à défaut le représentant légal désigné par l'autorité tutélaire.

L'organisation et le fonctionnement de l'Etablissement secondaire d'Echallens (ci-après l'établissement) sont régis par la loi scolaire (LEO) du 7 juin 2011 et son règlement d'application (RLEO) du 2 juillet 2012.

2. Champs d'application

Le périmètre scolaire est défini selon le plan annexé.

Le temps scolaire est défini par le temps correspondant aux périodes prévues à l'horaire de l'élève, les récréations, pauses et déplacements entre les cours inclus. Il comprend également les cours facultatifs et activités scolaires collectives hors bâtiment scolaire (camp, course d'école, voyage d'étude ou d'un séjour linguistique, à visée pédagogique, sportive ou culturelle).

Le présent règlement s'applique dans les limites du périmètre scolaire et durant le temps scolaire.

3. Vie de l'établissement

3.1. Fréquentation des cours

a) En général

Les élèves sont tenus d'être présents durant toute l'année aux cours et activités prévus à leur programme.

La fréquentation des cours facultatifs et supplémentaires auxquels les élèves se sont inscrits est obligatoire. Les absences doivent être justifiées comme pour les autres cours.

Les sonneries marquent le début et la fin des cours. Les élèves sont ponctuels, prêts avec leurs affaires au début de chaque cours et ne peuvent quitter la classe que lorsque les enseignants les ont libérés.

Pendant le temps scolaire, aucun élève ne quitte l'établissement sans y avoir été expressément autorisé (secrétariat, Direction). Sans demande de congé préalable validée par la Direction, l'élève

doit systématiquement annoncer son départ au secrétariat. L'élève ne pourra quitter l'établissement sans l'accord de ses parents.

b) Absence d'un enseignant

Si, pour une raison imprévue, une classe ou un groupe se trouve sans enseignant cinq minutes après le début du cours, les élèves restent sur place et délèguent deux d'entre eux pour avertir le secrétariat.

c) Absence des élèves

Toute absence non prévisible (maladie, blessure ou autre) doit être annoncée par les parents par courriel ou par téléphone au secrétariat, avant le début des cours. Les enseignants concernés en sont informés.

Si l'absence se prolonge au-delà d'une semaine, un certificat médical devra alors être remis à la Direction. Les absences injustifiées sont sanctionnées.

En cas d'absence, les élèves doivent prendre les mesures nécessaires pour se tenir informés du travail réalisé en classe afin de pouvoir le rattraper, avec la collaboration de l'enseignant si nécessaire.

Les tests manqués sont, sauf exception, effectués par les élèves à leur retour en classe, selon les modalités mises en place par l'enseignant concerné.

d) Congés

Pour toute demande de congé, les parents doivent faire parvenir à la Direction une demande écrite et motivée, au moins deux semaines à l'avance. Sont réservés les cas d'urgence ou de situation imprévisible.

Sauf situation exceptionnelle, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les jours fériés et vacances scolaires.

Tout congé pris sans l'accord de la Direction peut, indépendamment du remplacement des périodes manquées, donner lieu à une sanction.

e) Dispenses

Toute demande de dispense ou d'allègement de cours est remise à la Direction, qui décide des mesures appropriées. Les parents sont ensuite informés des mesures prises.

3.2. Cours en salle spéciale

Pour les cours en salle spéciale (activités créatrices et manuelles, travaux pratiques, éducation physique, ...) les élèves portent une tenue vestimentaire respectant les règles de sécurité édictées par l'établissement en conformité avec les lois et règlements cantonaux et fédéraux.

4. Activités hors-bâtiments scolaires

Ces activités font partie intégrante de la vie de l'école. À ce titre, elles sont soumises au présent règlement, ainsi qu'aux directives du Département.

5. Accès aux bâtiments scolaires

Les élèves sont autorisés à entrer dans les bâtiments scolaires dès la première sonnerie du matin ou de l'après-midi pour rejoindre leur salle de classe.

Les déplacements dans les corridors et dans les escaliers se font dans le calme et sans courir.

L'utilisation de l'ascenseur est interdite pour les élèves, hormis avec une autorisation spéciale délivrée par la Direction ou l'accord ponctuel d'un enseignant.

6. Comportement

6.1. Comportement en général

Les élèves ont le droit de recevoir un cours dans son entier et les enseignants ont le droit de le donner dans de bonnes conditions, avec exigence et bienveillance.

Les élèves et autres acteurs de l'école ont une attitude positive, respectueuse, correcte, polie, ouverte et constructive. Ils s'abstiennent de tout acte de violence physique, verbale ou psychologique, notamment à caractère raciste, antisémite, sexiste, homophobe ou se rapportant à l'apparence physique, à l'identité de genre, à l'appartenance sociale, religieuse ou ethnique.

La pratique de jeux dangereux, le lancer de projectiles nuisibles, la possession de jouets dangereux, d'armes (réelles ou imitées) sont interdits.

Les élèves respectent la sphère privée de leurs camarades et celle des collaborateurs de l'établissement (images, blogs, réalisation de travaux papier ou support informatique, réseaux sociaux, ...). Toute capture et diffusion d'audios, photos ou vidéos sont interdites. Au surplus, les dispositions du droit pénal peuvent s'appliquer.

Dans le cadre scolaire, les élèves appliquent les règles de la charte informatique de l'établissement.

Les élèves sont tenus de donner leur identité et leur classe lorsqu'un professionnel de l'établissement les leur demande.

Les élèves ont une tenue vestimentaire décente et adaptée au contexte scolaire. Elle doit notamment être dépourvue de slogans ou de dessins irrespectueux. Sauf exception, ils ôtent leur couvre-chef (casquette, bonnet, capuchon, ...) à l'intérieur des bâtiments scolaires.

Les élèves respectent les règles d'hygiène et de propreté. Les habits utilisés lors des cours d'éducation physique (training, survêtements) ne sont pas autorisés pendant les autres cours.

Toute consommation de produits interdits, notamment le tabac (y compris E-cigarettes), boissons alcoolisées, drogues et autres substances illicites est sanctionnée et immédiatement signalée aux parents. Les consommateurs récidivistes et les vendeurs de produits illégaux seront signalés à la police.

6.2. Discipline

En cas de non-respect des règles de discipline, des instructions de l'enseignant ou du présent règlement, l'élève est passible de sanctions disciplinaires (remarque dans l'agenda, travail supplémentaire, exclusion temporaire de la classe, heures de retenue ou d'arrêt, suspension d'un ou plusieurs jours), qui peuvent être appliquées, même si cela tombe pendant un camp ou une sortie scolaire.

Des heures d'arrêts peuvent avoir lieu le mercredi après-midi ou le samedi matin en cas de récidive.

Lorsque les remontrances et les sanctions infligées par un membre du corps enseignant ou par la Direction restent sans effet à répétition, la situation de l'élève concerné est dénoncée aux institutions prévues à cet effet (Préfet, DGEJ, ...).

7. Pauses

7.1. Entre deux cours

A moins d'un changement de salle, les pauses entre deux cours se déroulent dans les salles de classe. Seules exceptions faites pour se rendre aux toilettes ou pour les élèves qui en ont l'autorisation.

7.2. Récréation

Durant la récréation, les élèves sortent des bâtiments scolaires. L'accès à la bibliothèque est strictement réservé aux élèves qui rendent ou empruntent des livres.

Les élèves ont l'interdiction de quitter le périmètre de récréation (cf. plan annexé) sans autorisation. Ils peuvent jouer au ballon ou à la balle uniquement dans les espaces prévus à cet effet. En cas de situation exceptionnelle, des mesures appropriées peuvent être prises quant à la modification de ce périmètre.

Les élèves veillent également à la propreté de la zone de récréation et ramassent leurs déchets. A l'issue de la récréation du matin, un ramassage des papiers et détritiques se fait par une classe sous la supervision de l'enseignant qui en a la charge pour la période suivante. Le tournoi des ramassages est établi en début d'année scolaire.

7.3. Pause de midi

Pendant la pause de midi, les élèves peuvent rester au réfectoire, en salle d'étude pour travailler, à la bibliothèque ou dehors. Ils ne sont pas autorisés à se trouver dans les corridors à ce moment-là, exception faite aux élèves se rendant à des cours ou des appuis.

8. Locaux et matériel

8.1. Locaux et matériel scolaire

Les élèves prennent soin, entre autres, des locaux et du matériel scolaire. Ils gardent les salles de cours, les couloirs, ainsi que les sanitaires propres.

Après usage, les salles non utilisées sont fermées à clé, en veillant à fermer les fenêtres, éteindre les lumières et le matériel électronique. En fin de chaque journée, les élèves mettent les chaises sur les tables dans leur salle de cours.

La consommation de boissons sucrées et de nourriture, ainsi que le mâchage de chewing-gum sont interdits dans les salles de classe et les corridors.

Tout affichage est soumis à autorisation de la Direction. Des panneaux sont à disposition.

Tout dégât commis ou constaté est immédiatement signalé. Les élèves sont responsables des dégâts qu'ils causent intentionnellement, par négligence ou par inadvertance ; ils peuvent être sanctionnés et leurs parents être susceptibles d'en payer la réparation.

Les objets trouvés sont remis au secrétariat auprès duquel ils peuvent être récupérés.

Les élèves sont responsables de leur matériel privé et scolaire. Pour éviter les vols, les élèves ne laissent aucune valeur (argent, objets précieux, ...) dans les vestiaires (qui ne sont pas fermés à clés durant les leçons d'éducation physique) ou les salles de classe. Des casiers personnels sont mis à disposition. La Direction décline toute responsabilité en cas de dégâts ou de vols.

8.2. Véhicules à deux roues et engins à roulettes

Les véhicules à deux roues sont interdits dans les bâtiments scolaires. Les planches à roulettes sont portées, les trottinettes sont pliées et portées dès l'entrée dans le périmètre scolaire.

L'utilisation des véhicules à deux roues et engins à roulettes est interdite dans la cour durant les journées d'école. Les élèves les rangent dans les lieux prévus à cet effet. La Direction décline toute responsabilité en cas de dégâts ou de vols.

En cas de non-respect de ces règles, les engins sont confisqués et rendus à l'élève au secrétariat.

8.3. Appareils électroniques

Durant le temps scolaire, les appareils sont éteints et ne sont pas visibles.

En revanche, leur utilisation est autorisée durant la pause de midi à l'extérieur des bâtiments scolaires ou sur autorisation spéciale d'un enseignant durant un cours (activité pédagogique).

En cas de non-respect, les appareils sont confisqués jusqu'à une semaine. Ils sont ensuite rendus par le secrétariat.

9. Conseil des délégués

L'établissement est doté d'un Conseil des délégués, qui est composé d'un délégué ainsi que d'un suppléant par classe ou référence, élus par leurs camarades en début de chaque année scolaire.

Le Conseil des délégués participe à la vie de l'établissement, en organisant des événements et en proposant des projets, afin de promouvoir un bon climat scolaire et de développer le sentiment d'appartenance à l'établissement.

Il peut émettre des propositions ou élaborer des projets dans les domaines culturels, sportifs ou intellectuels à l'intention du Conseil de direction ou de la Conférence des maîtres. Il est consulté lors de décisions importantes concernant la vie de l'école.

10. Dispositions finales

Le présent règlement a été adopté par le Conseil de direction le 7 février 2023, préavisé favorablement par le Conseil d'établissement le 21 février 2023 et approuvé par la Direction générale de l'enseignement obligatoire le 24 mars 2023.

Son entrée en vigueur est fixée au 1^{er} août 2023.

PLAN DU SITE



Bâtiment B1

Direction
 Secrétariat
 Salle des maîtres
 Infirmerie
 Médiation
 Psychologue
 Economat
 Salle d'étude
 Classes

Bâtiment B2

Réfectoire
 Aula
 Classes

Bâtiment B3

Orientation
 Bibliothèque
 Classes

Bâtiment B4

Classes

Bâtiment P

Piscine

Bâtiment S1

Salles de sport

Bâtiment S2

Salle de sport

NOTES

[illegible]